
Communiqué de Presse

Ottmarsheim crée sa Réserve Communale de Sécurité Civile

Le 22 juin 2017 à 19h, la Commune d'Ottmarsheim organise avec ses partenaires une conférence publique afin d'informer les citoyens des risques majeurs, de les sensibiliser et de développer une culture du risque. La commune souhaite **promouvoir la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile** capable de réagir et d'aider si des risques majeurs venaient à survenir sur le territoire communal.

Pourquoi créer une réserve communale ?

En cas de catastrophe survenant sur son territoire, le maire est en première ligne. Aux côtés de son conseil municipal et assisté des services communaux, il est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés.

Les vagues de chaleur de 2003 et 2015, les violents orages du sud de la France provoquant d'importantes inondations, ... certains événements climatiques, de par leur étendue géographique et leur durée peuvent nécessiter la mobilisation d'importants moyens humains. Le maire peut choisir d'en appeler aux habitants et d'accepter leur proposition de collaboration, afin de renforcer les capacités locales de gestion de crise. Pour être plus efficace cela se prépare au travers d'une réserve communale de sécurité civile.

"Nous souhaitons développer localement une culture partagée de la sécurité de sorte à anticiper et de réduire au mieux les impacts humains et environnementaux," précise Marc Munck, Maire d'Ottmarsheim. *"Cela passe d'abord par une information générale pour prendre la mesure des risques et sur les bons réflexes à adopter si nécessaire. Et pour aller plus loin dans cette démarche préventive, nous avons décidé avec le Conseil Municipal, de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile".*

Pour ce faire, le maire s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui identifie de manière exhaustive tous les risques potentiels, toutes les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Le PCS prévoit les actions appropriées à mettre en œuvre localement en fonction du niveau de gravité du risque. Le but est de pouvoir réagir rapidement, préserver la sécurité et prévenir toute panique.

La réserve communale : des citoyens solidaires

Une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est une structure composée de citoyens volontaires et bénévoles, susceptibles d'être mobilisés pour compléter les actions des pouvoirs publics afin de prévenir ou gérer les risques majeurs sur le territoire communal. Le Conseil Municipal du 15 juin dernier en a approuvé la création. *"Parce que le rôle primordial de la Commune dans l'organisation de la gestion d'une situation de crise, quelle que soit son origine, ne se traduit pas seulement par l'engagement des élus et du personnel communal, nous souhaitons que les citoyens soient au cœur de notre démarche de participation et de responsabilisation"* complète Marc Munk.

L'engagement à servir dans la Réserve de Sécurité Civile est ouvert à toute personne de plus de 16 ans, motivée, dynamique et disponible pour les autres, quelle que soit son aptitude physique et ses compétences, car tout le monde est le bienvenue. La RCSC est constituée de bénévoles qui s'engagent pour une durée d'un an, renouvelable et le contrat peut être interrompu à tout moment. *"En intégrant la démarche, les citoyens deviennent acteurs à part entière de la sécurité civile"*.

Quelle que soit la situation, les bénévoles engagés dans la RCSC ont trois rôles à jouer : **prévenir, agir, soutenir**. La prévention se fait au travers de l'information et la vigilance, comme le contact avec les personnes âgées en cas de canicule. L'action se traduit par exemple dans l'aide au ravitaillement ou au déblayement en cas de sinistre. Le soutien et l'assistance sont à plusieurs niveaux comme l'accueil et l'orientation des sinistrés ou l'aide aux formalités administratives. Il est clair, qu'en cas de risques technologiques les réservistes, comme les citoyens, restent à l'abri.

La Réserve Communale de Sécurité Civile permet de pallier à trois difficultés en cas de situation de crise : la soudaineté de l'événement, la durée des besoins et l'encadrement de citoyens volontaires, dans un élan de solidarité lié à la catastrophe.

Elle ne vise pas à se substituer aux services publics de secours et d'urgence. C'est une disposition complémentaire pour accompagner et encadrer.



**_*_*_*_*

Contact presse : Claude Ribeiro – Tel 03.89.26.88.57
claude.ribeiro@ottmarsheim.fr